

## Résolution

### sur la protection et la préservation de la biodiversité dans l'espace francophone

Montréal (Canada) | 8 et 9 juillet 2024

- RAPPELANT** que la biodiversité est essentielle au bien-être humain et à la santé de la planète, ainsi qu'à la prospérité économique de tous les peuples. Nous dépendons d'elle pour notre alimentation, nos médicaments, notre énergie ainsi que la pureté de l'air et de l'eau ;
- SE RÉFÉRANT** à la Convention sur la diversité biologique, signée à Montréal et entrée en vigueur en 1992, à laquelle 196 pays sont parties prenantes, et qui vise à conserver la diversité biologique, à utiliser de manière durable les éléments qui la composent et à partager équitablement les avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques ;
- SOULIGNANT** que le Cadre mondial de Kunming-Montréal adopté lors de la 15<sup>e</sup> Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique (COP15) en décembre 2022 s'appuie sur la vision d'une société vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050 et propose comme mission pour la période allant jusqu'à 2030 de « prendre des mesures urgentes visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité afin de promouvoir le rétablissement de la nature, dans l'intérêt des populations et de la planète, grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en assurant les moyens de mise en œuvre nécessaires » ;
- NOTANT** que les différents rapports produits par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dressent un portrait alarmant de l'état de la biodiversité et des conséquences sur les populations humaines ;
- INQUIÈTE** qu'en moyenne, environ 25 % des espèces animales et végétales évaluées sont menacées, ce qui laisse supposer qu'environ un million d'espèces sont déjà menacées d'extinction, souvent en l'espace de quelques décennies, à moins que des mesures ne soient prises pour réduire l'intensité des facteurs de perte de biodiversité. Si aucune mesure n'est prise, on assistera à une nouvelle accélération du taux mondial d'extinction des espèces, qui est déjà au moins dix à cent fois plus élevé que la moyenne des dix derniers millions d'années ;

## **L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Montréal (Canada), les 8 et 9 juillet 2024, sur proposition de la Commission des affaires économiques, sociales et environnementales,**

- APPELLE** les parlementaires francophones à légiférer et à mettre en place des ressources, des programmes, des stratégies, des plans d'action ainsi que des politiques favorables à la protection, la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- DEMANDE** aux gouvernements et parlements de l'espace francophone de mettre en œuvre des actions pour atteindre les quatre objectifs et les 23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal quant à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ;
- INCITE** les gouvernements et parlements de l'espace francophone à soutenir le rôle des actions collectives, notamment celles des populations autochtones et des communautés locales, dans la gestion des ressources naturelles, ainsi que la coopération avec la société civile, en vue de la conservation de la biodiversité ;
- INVITE** les parlementaires francophones à veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles afin de guider une gouvernance efficace et équitable, d'assurer une gestion intégrée et participative de la biodiversité ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, la surveillance, la recherche et la gestion des connaissances ;
- INCITE** les États de la Francophonie à déployer des comités scientifiques indépendants conseillant les gouvernements dans cette volonté de protéger et préserver la biodiversité, à mettre en œuvre leurs recommandations et à favoriser la coopération internationale entre ces comités scientifiques ;
- APPELLE** les États et gouvernements de l'espace francophone à maintenir ou à bonifier les fonds alloués à la recherche et à l'innovation technologique et sociale visant à favoriser la protection et la préservation de la biodiversité, l'agriculture durable ainsi que la sécurité alimentaire dans le monde ;
- INVITE** les parlementaires francophones à veiller à ce que les entreprises divulguent régulièrement et de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité, fournissent les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables et respectent les réglementations afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité ;
- DEMANDE** aux parlements francophones de promouvoir les alliances et partenariats afin de soutenir les programmes de coopération internationale consacrés à la protection et la préservation de la biodiversité, à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire ;

**RÉITÈRE** l'importance d'accompagner les États les plus vulnérables dans le déploiement des mesures de protection et de préservation de la biodiversité ;

**RÉITÈRE** l'importance pour les parlementaires francophones de mobiliser des efforts concertés pour assurer une équité intergénérationnelle grâce à des actions concrètes visant à protéger et conserver la biodiversité.